## Châtean du Consean



Le 8 avril 1720, dans la pièce sombre de la métairie du Coureau, la Jacquette, femme de Pierre Bouteret, n'ose pas lever la tête et garde les yeux fixés sur les flammes qui font chanter la bouilloire. Pierre, d'habitude si brave homme est en colère contre son frère Michel ${ }^{1}$. Elle sait bien que, dans la querelle qui les oppose, son mari a raison mais elle connaît suffisamment le caractère volcanique de son beau-frère, pour ne pas risquer d'envenimer le débat. Les frères Bouteret viennent d'apprendre que le château est vendu et que des messieurs arrivent aujourd'hui de Bordeaux pour en prendre possession ${ }^{2}$. Michel, l'optimiste, pense qu'enfin ils vont sortir de la misère où ils se trouvent. La Jacquette et son Pierre, eux, savent bien que rien ne changera. Ces messieurs évalueront les bénéfices de cette terre et se moquent bien de leurs conditions de vie. Au contraire ils demanderont à réajuster leur contrat de métayage, et il faudra travailler encore plus dur pour nourrir les enfants.

Michel est célibataire et partage avec son frère, sa belle-sœur et leurs quatre enfants un logement qui comporte trois chambres de plein pied et une à l'étage. Les portes sont fort mauvaises et percées en plusieurs endroits, la séparation entre la chambre haute et le grenier est en torchis, les planchers fort mauvais et la plus grande fenêtre toute rompue. La grange à foin qui est à côté est ouverte, et au dessus de la porte il y a une brèche de six pieds au carré.

[^0]La charpente est en très mauvais état et menace d'une chute prochaine. Au couchant il y a une masure entièrement ruinée qui aurait servi autrefois à loger les brebis ${ }^{3}$.

Pierre quitte la maison refusant d'assister à cette visite. Le château et les dépendances menacent ruine, mais il se souvient des histoires entendues dans sa petite enfance. Les Josset, aussi seigneurs de La Taste à Beaurech étaient déjà présents au Coureau en $1497^{4}$ ! Cela fait maintenant plus de cinquante ans que son père est entré au service de Louis de Josset pour cultiver le Coureau ${ }^{5}$. Sereine de Josset a même été en 1675 la marraine de sa cousine Sereine Bouteret ${ }^{6}$. On raconte encore la dernière grande fête qui eut lieu au château le 28 juin 1678 , quand Sereine de Josset s'y remaria avec Henry Dubois de Lagrèze ${ }^{7}$. Après Sereine, le Coureau passe dans les mains d'un de ses parents, Louis de Laroque seigneur de LamotheFérié, qui ne l'entretient pas et finit par le mettre en vente ... En descendant vers le bourg du village, Pierre longe le mur en ruine du verger et il est inquiet.

Il n'est pas là quand arrive de Bordeaux Maitre Jean Balan, Certificateur des Saisies Réelles en Guiene, qui fait la prise de possession de la maison noble du Coureau au nom d'Anthoyne Dupin, escuyer, secrétaire du Roy Maison Couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Tous ces titres ronflants n'émeuvent pas Michel Bouteret qui a décidé de suivre de bout en bout cette cérémonie

Il assiste tout d'abord à la délimitation du domaine : un grand tènement d'environ dix journaux longeant au midi le chemin qui va du Bourg à la chapelle Saint-Roch, au levant jusqu'au bois de Saint Laurent, au nord à la rouille appelée de Peytyé et au couchant au chemin qui va de La Sauve au Port de Langoiran. Mais aussi confrontant aux terres ou jardins de Guiraud Basseterre, Pierre Patrouilleau, François Bourgueil, Coudert frères, Helliot, Louis Lanouhe, François Grattereau, demoiselle Chardavoine etc.

Puis viennent les limites de la métairie que les frères Bouteret travaillent à moitié fruits. Michel fait alors bien noter que les bœufs, les charrettes et les outils de jardinage leur appartiennent. Il s'y trouve environ 17 journaux délimités au levant par le chemin de La Sauve au port de Langoiran, au sud aux terres de monsieur Saint-Vincent à Haute-Sage, à la vigne de Bernard Tramasset pilote de Bordeaux et au chemin qui conduit au Giron.

Avant même de poursuivre l'état des lieux, le sieur Balan, au nom d'Anthoyne Dupin, procéde aux gestes coutumiers des prises de possession : en allumant du feu dans la maison et dans la métairie, en rompant des ceps de vigne, en coupant des branches d'arbre et en prenant et jetant en l'air plusieurs poignées de terre ... sans que personne y ai porté aucun trouble.

Après quoi l'inventaire prend une autre tournure. Michel Bouteret parcourt avec ces messieurs ces lieux qu'il connaît bien. Tout d'abord l'avant cour, qui sera plus tard plantée de marronniers, puis le verger au midi de la maison et le jardin au nord, tous entourés de murs à moitié éboulés. Mais le plus triste pour lui est l'état de cette maison depuis longtemps abandonnée. Le notaire ne note que portes pourries, sans serrures, fenêtres aux cadres de bois aussi pourris et ayant ni volets, ni vitres, des fentes dans la muraille d'une chambre, à l'étage le plancher des chambres pourri ou percé par endroit, au toit les eaux pluviales percent en deux endroits. Pourquoi en passant n'ouvre-t-on pas ce fort grand et mauvais coffre fermé à clef? Probablement que l'histoire des lieux les intéresse moins que l'argent qu'ils vont pouvoir en tirer! Et l'on passe par un petit chai, puis le cuvier où se trouvent deux pressoirs à vin garnis de leurs anets, trape et anguille, deux cuves écoulant chacune environ dix

[^1]barriques, deux autres cuves écoulant chacune environ cinq à six barriques et six douilles à mettre sous le pressoir, les dites cuves assez mal cerclées, et tous les dit vaisseaux vinaires anciens et usés. Enfin on entre dans un autre petit chai à la charpente à moitié tombée, avant d'arriver à une espèce de tour servant de pigeonnier auquel on ne peut monter qu'avec une échelle à main. A quelque distance vers le couchant se trouve un puits que l'on remarque avoir été autrefois couvert, puis le parc à bœufs, l'écurie et un parc à brebis. Il s'est trouvé le nombre de cinquante brebis et un bélier, avec vingt deux agneaux, dont Michel Bouteret dit en posséder la moitié avec son frère Pierre.


En cette fin de journée, Michel est assez satisfait d'avoir pu se faire entendre. Néanmoins, comment vérifier que tout ce qui a été écrit par le notaire est juste? Ne sachant pas lire il dépend du bon vouloir de ces messieurs. De plus, rendez-vous a été pris pour le 12 juillet afin d'écrire un bail de métayage en bonne et due forme. Il se promet qu'à cette occasion il se fera assister par Louis Lanouhe, le seul hauxois qu'il connaît bien et qui sait lire.

Le 12 juillet, Pierre et Michel sont donc à nouveau devant le notaire, avec Louis Lanouhe ${ }^{8}$. Ils s'engagent pour une durée de cinq ans à travailler et cultiver en bons ménagers la susdite métairie.

Pour cela ils

- Tiendront contimuellement (sur place) deux paires de bœufs, deux charrettes et les outils de labourage.
- Laboureront de toutes les façons requises

[^2]- Ensemenceront en bon temps et saisons avec les semences fournies à moitié
- Sarcleront et nettoieront anmuellement tous les blés autant que de besoins
- Les couperont et les dépiqueront sur l'ayre de la métairie
- Porteront sa part dans le grenier du sieur Dupin
- Mettront les pailles en piles et auront attention qu'elles ne se gâtent
- Les feront chaque années convertir en fumier et le mettront alors en terre
- Couperont et serreront en bon temps les foins
- Dans les 10 journaux de vignes feront les travaux nécessaires
- Ramasseront et porteront la vendange dans le cuvier où ils feront le vin qui sera ensuite partagé avec le sieur Dupin.
- Tout autant qu'il plaira au sieur Dupin, laisseront leur portion de vin blanc, lequel il pourra vendre aux périls et risques des Bouteret, a qui bon lui semblera, et a tel prix qu'il trouvera bon
- Avec la râpe ils pourront se faire du breuvage, dans les cuves du Coureau
- Feront tous les charrois nécessaires pour la dite maison du Coureau, c'est à dire :
- Porteront dans les pressoirs toute la vendange des vignes du Coureau
- Charroieront au port de Langoiran tout le vin recueilli dans les dix journaux et aussi les six tonneaux propre au sieur Dupin.
- Le surplus sera payé par le sieur Dupin sur le pied des usages locaux
- Charroieront et serreront dans les greniers les foins du sieur Dupin
- Voitureront au port de Langoiran tout le bois dont il aura besoin
- Voitureront du port de Langoiran au Coureau toutes les barriques dont le sieur Dupin aura besoin pour loger ses vins ou les merrains nécessaires pour en construire et plus généralement tous ses meubles et effets
- Feront les susdit charrois dans tous les temps de l'année, sans qu'il soit temu de rien payer, ni les nourrir eux et leur bœufs le temps des charrois
- Seront tenus en cas de travaux de voiturer les matériaux du port de langoiran où d'une lieu à la ronde qu'il payera sur pied des usages locaux
- Récureront les fossés pour empêcher les eaux croupies
- Sèmeront un demi journal de chanvre, le cultiveront, l'arracheront, le feront rouir, briller et peigner après quoi le sieur Dupin choisira la plus fine filasse.
- Durant les métives les dit Bouteret prendront un métivier, que le sieur Dupin payera et qu'ils nourriront moyennant un boisseau de blé mesture
- Pourront les preneurs prendre leur bois seulement le long du prés de la Couleyre
- Donneront au sieur Dupin la moitié de la laine des brebis
- Donneront au sieur Dupin : à la Noël quatre paires de chapons, à la fête des rois deux paires de poules, à Pâques deux cents œufs, à Pentecôte six paires de poulets
- Et à la fin des cinq années laisseront au sieur Dupin le libre usage de la métairie, avec les foins serrés dans la grange, les pailles en piles .... à peine de tout dépend dommages et intérêts.

Le soir autour de la tablée familiale l'humeur n'est pas aux rires, même les enfants gardent le silence. Pierre et la Jacquette savent bien qu'il va falloir les mettre au travail dès que possible. D'ailleurs l'aîné, prénommé Pierre comme son père, commence déjà à rendre bien des services. Les autres, Jean et Barthélémy, devront suivre. La fille Catherine, on trouvera à la marier dès que possible.

Ils ne peuvent alors imaginer que ce bail de cinq ans va en durer trente! Ce n'est que le 18 janvier 1750 que la Jacquette devenue veuve doit repasser devant le notaire pour un


Le Coureau
vers 1860
aquarelle de
Jules DIDIER

## Photographie

prise
sous le même angle
quelques
140 années
plus tard

nouveau bail ${ }^{9}$. Elle le contracte avec son beau-frère Michel qui commence lui aussi à fatiguer, et avec ses trois fils : Pierre, Barthélémy et Jean. En face, toujours le sieur Dupin.

Seize année plus tard, en 1766, nouveau bail ${ }^{10}$. La Jacquette, son fils Pierre et son beau-frère sont décédés, il reste la veuve de Pierre, Jeanne Pujol, Jean et encore un autre Pierre, fils de Jeanne. Aucun ne sait signer. Le sieur Anthoyne Dupin lui est toujours là. Il est même dit pour la première fois, maintenant dans la maison noble du Coureau, mais sa signature tremblotante trahit son grand âge : 89 ans !

Il paraît utile ici de préciser en quoi consistent les revenus d'une seigneurie comme le Coureau. Il est écrit dans l'acte de prise de possession de 1720 que Anthoyne Dupin achète le Coureau pour 36000 livres $^{11}$. Cet achat génère pour lui des profits de différentes sources :

- Premièrement ceux tirés de "la réserve" comprenant le Château, le verger, le jardin et un tènement de 10 journaux ${ }^{12}$. Cette partie est exploitée en direct par des gens du seigneur qui vend lui-même ses céréales ou son vin.
- Deuxièmement ceux provenant de la métairie. Elle a une surface de 17 journaux dont 10 journaux de vignes et 7 de prés, de bois et de terres ensemencées de froment et de mesture, que les Bouteret travaillent à moitié. Dans le bail ces revemus sont estimés à 200 livres à partager entre les Bouteret et le sieur Dupin.
- Troisièmement des droits perçus sur des terres appartenant à des roturiers mais dépendantes du seigneur du lieu. Un contrat appelé "exporle" fixe le montant de ces "cens et rentes ou agrière". En 1763 , le sieur Dupin réclame pour la terre de Bladin ( 160 journaux) et de Bibey ( 2 journaux) cens et rentes anmuelles, non payées depuis 29 ans, consistant en 5 livres en argent, 4 paires de poules en vie et grasses et 4 boisseaux ${ }^{13}$ d'avoine $^{14}$.
- Quatrièmement il peut s'ajouter des droits d'échanges perçus par le seigneur à chaque changement de propriétaires d'une terre. En 1733, Anthoyne Dupin achète pour 200 livres à Jean-Baptiste de Grenier un tel droit pour les terres de Haux ${ }^{15}$
Pour être complet on peut ajouter dans cet énumération de taxes la perception de la dîme qui est parfois prélevée par le seigneur du lieu. Mais à Haux, nous savons que ce n'est

Bien sûr le sieur Dupin a aussi des frais de réparations et d'entretien des bâtiments, comme par exemple ce devis de 730 livres qu'il conclut en 1721, avec les frères Laforet, pour remettre en état la métairie et la tour sud-ouest du Château ${ }^{17}$.

Anthoyne Dupin décédera au Coureau le 5 novembre 1767. Son seul fils étant décédé, il laisse au Coureau sa veuve et sa petite fille, Marie Gabrielle Dupin

Il est probable que c'est à lui que l'on doit l'aspect actuel du château du Coureau. La façade Sud s'est agrémentée d'un alignement de grandes fenêtres et de la tour côté Est, en symétrie de celle déjà existante à l'Ouest. Côté cour, l'entrée s'est recentrée sur l'escalier principal et de nombreuses pièces et fenêtres ont été ajoutées pour uniformiser cette façade.

[^3]

C'est dans ce décor que le $1^{\text {er }}$ février 1772 Marie Gabrielle Dupin épouse à sa porte gent de sa sorte, en la personne de Jean Germain de Bourran qui vient du coteau d'en face. Il est seigneur de la maison noble du Portail à Saint Genès de Lombault. Ce couple s'installe au Coureau où naissent leurs nombreux enfants. Mais c'est aussi l'époque, en 1778, du décès à l'âge de 90 ans de Henriette Balan veuve d'Anthoyne Dupin. Elle nomme dans son testament, sa chère petite fille comme légataire universelle ${ }^{18}$. Jean Germain de Bourran devient donc par sa femme seigneur de la maison noble du Coureau. Il n'y aura qu'une Révolution pour casser ce bel ordonnancement.

Jean Germain de Bourran émigre et ne reviendra apparemment plus à Haux. Sa femme prend les affaires en main et rachète à la Nation une grande partie des biens de son mari et surtout le Coureau qu'elle déclare être son bien propre. Les révolutionnaires ne sont pas tous d'accord, mais ce que femme veut ... Aussi quand en l'an XII elle rédige son testament ${ }^{19}$, il lui reste suffisamment de biens au soleil pour contenter ses cinq enfants. Entre autres elle lègue à Gabriel Coureau (de Bourran) et Joséphine Bourran le domaine du Coureau y compris le chai qui est à Langoiran. Cependant elle doit avoir eu besoin d'argent car elle note : à l'égard de mon argenterie, il me paraît raisonnable d'observer que depuis environ deux ans j'en ai vendue la majeure partie ${ }^{20}$.

Le XIX ${ }^{\circ}$ siècle commence bien pour la famille de Bourran, Gabriel épouse en 1806 Marguerite Mitchell. La même année il est nommé par le préfet maire de Haux (1806-1808). Sa Sœur Joséphine se marie le 25 août 1808 avec André Coeffard de Mazerolle qui sera maire de Haux de 1814 à 1830. Les deux ménages se sont partagés le Coureau: Les Bourran habitent du côté du levant, et les Coeffard au couchant ${ }^{21}$. Les ennuis vont commencer en 1837 avec une saisie de biens sur la personne de Gabriel. Son beau-frère Thomas Mitchell se porte acquéreur. Mais Joséphine ne peut supporter cette intrusion étrangère et convainc son mari de faire des emprunts pour racheter en 1840 la totalité du domaine. Emprunts judicieusement effectués puisqu'après le décès de son mari en 1851, Joséphine s'arrange avec ses créanciers pour ne pas avoir à les rembourser ${ }^{22}$.

A la fin de sa vie, Joséphine Coeffard sachant que ses enfants ne pourront assurer la charge que représente alors la succession de cette propriété, décide de la vendre à son neveu Emile de Bourran, fils de Gabriel. Emile habitera au Coureau 20 ans. Il y meurt le 25 juin 1882, laissant pour seul héritier son fils Daniel. Nous n'avons pas de renseignement sur ce dernier, sinon qu'il n'a pas d'héritier direct et à sa mort en 1917 c'est l'angoisse dans la famille.

On recherche les héritiers, tant du côté de son père, que de celui de sa mère. Mais qui donc avait épousé Emile ? Car du côté maternel on trouve comme héritier, entre autres, un ancien cocher! Cela confirmerait-il le bruit d'une mésalliance qui aurait provoqué le martelage du blason situé sur le porche de la maison ? Côté paternel, il se trouve quatre neveux ou nièces de Bourran, avec l'exclusion inexpliquée d'une cinquième prénommée Joséphine. Or cette Joséphine de Bourran, avec son mari Lucien Lassus va racheter le Coureau. Elle sera la dernière de Bourran à le posséder. En 1936 après la mort de son mari elle devra vendre le Coureau. On a le cœur serré pour elle, car cette terre appartenait à sa famille depuis 216 ans! Les Josset eux aussi l'avaient tenu durant plus de 220 ans ! La propriétaire suivante, madame Bordes la gardera 20 ans. La famille Labeyrie propriétaire depuis 1956 devra encore exploiter ce domaine durant 175 ans pour égaler ces records de continuité!

Antoine Caillard Haux 2001

[^4]
## Légende:



Le Coureau
est possédé par la famille JOSSET
depuis au moins l'an 1497
vendu en 1720


Anthoyne DUPIN époux de Marguerite BALAN transmission par testament à leur petite fille Marie Gabrielle


## Le Consean

Famille Josset :

| Années | Les Josset seigneurs du Coureau à Haux <br> et de La Taste à Baurech |
| :---: | :--- |
| 1497 | Jacques Josset dit Coureau épouse Thérèze de Lory |
| 1552 | Louis Josset et ses sœeurs Clémence et Galiène sont seigneurs du Coureau |
| $1591-1610$ | Benjamin de Josset est seigneur du Coureau |
| 1627 | Eléazar de Josset seigneur du Coureau épouse Jeanne de Luxe |
| $1657-1668$ | Josué et Paul de Josset sont seigneurs du Coureau |
| 1678 | Sereine de Josset héritière du Coureau épouse de Borie puis Dubois de Lagrèze |

Famille Bouteret au Coureau :

 ale aroneram
de lui faive thonincur'd'assistor le if. du courant dans' VG̈glise de Otbaux. aux obsigues de feux the " Eome de Sounan

On se mumennlana ig thenes dimratichtry



$$
\mathcal{U n}_{n} \text { depogimois J.N. P.... }
$$

Se vend chez Mme LANOUE, Villaee des Faures Haux.


[^0]:    Voir les tableaux généalogiques en annexe
    ${ }^{2}$ L'aquarelle ci-dessus du château du Coureau est l'œuvre de Jules Didier (vers 1850). Collection particulière.

[^1]:    ${ }^{3}$ Cette présentation romancée s'appuie sur l'acte de prise de possession du 8 avril $1720 \mathrm{M}^{\circ}$ Duroy à Langoiran
    ${ }^{4}$ Voir Manthé Baronnie de Capian, mais attention car Manthé confond Gouran à Langoiran avec le Coureau à
    ${ }_{5}$ Haux. Il faut donc aussi consulter aux ADG le répertoire des Terriers $N^{\circ} 221$ à 226
    ${ }^{5}$ Voir dernière page du Bail du 21 juillet $1720 \mathrm{M}^{\circ}$ Duroy
    ${ }^{6}$ Registres Paroissiaux de Haux GG2
    ${ }^{7}$ Registres Paroissiaux de Haux GG2

[^2]:    ${ }^{8}$ Bail du 12 juillet 1720 M $^{\circ}$ Duroy

[^3]:    ${ }^{9}$ Bail du 18 janvier 1750 M $^{\circ}$ Duroy
    ${ }^{10}$ Bail du 28 juillet $1766 \mathrm{M}^{\circ}$ Duroy
    ${ }^{11}$ Une livre vaut environ 12 euros
    ${ }^{12}$ Un journal fait environ un tiers d'hectare
    ${ }^{13}$ Un boisseau fait environ 80 litres
    ${ }^{14}$ Document aimablement communiqué par M. Niotout (acte du 7 oct. 1763)
    ${ }_{15}^{15}$ A.D. G. $3^{E} 21536,18$ décembre 1733 M ${ }^{\circ}$ Roberdeau à Bx
    ${ }^{16}$ Voir Haux, son histoire et ses environs, Antoine Caillard, Tome 1, p 43, article sur le Giron
    ${ }^{17}$ Devis du 23 avril 1721 M ${ }^{\circ}$ Duroy. Il est a noter dans ce devis, que les Laforet doivent fournir tous les matériaux nécessaires. Ils ont néanmoins le droit de réutiliser ceux provenant de la démolition.

[^4]:    ${ }_{19}^{18}$ Testament du 25 avril $1778 \mathrm{M}^{\circ}$ Grégoire
    ${ }^{19}$ Testament du premier messidor de l'an douze $\mathrm{M}^{\circ}$ Roumegous à Bordeaux
    ${ }_{21}^{20}$ Testament rédigé le premier messidor an douze devant $\mathrm{M}^{\circ}$ Roumegous à Bordeaux
    ${ }_{22}^{21}$ Plan du Coureau daté 1824 conservé sur place par la famille Labeyrie
    ${ }^{22}$ Acte de vente du 15 février $1862 \mathrm{M}^{\circ}$ Loste

